

# Les résultats de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans votre établissement



**Type d'établissement :** Elémentaire  
**Nom de l'Etablissement :** Elémentaire Léon Jouhaux  
**Adresse :** 6 rue du 140<sup>ème</sup> RIA, 38100 Grenoble

## RAPPORT D'EVALUATION DES MOYENS D'AERATION/VENTILATION

**Date de l'enquête :** 23/11/2017

**Nom et qualité de l'enquêteur :** Hugues FRADET (ingénieur sanitaire)

### Conclusions :

Au sein de l'établissement 19 pièces ont été investiguées dans un même bâtiment.

Au total, sur les 93 Ouvrants (fenêtre, porte-fenêtre ou porte ouvrant sur l'extérieur) investigués :

Sont en état de fonctionnement	100 %
Sont facilement accessibles	100 %
Sont facilement manœuvrables	100 %

Au total, sur les 38 Bouches d'aération investiguées :

Sont obturées partiellement ou totalement	0 %
Sont encrassées	0 %

## RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Conformément aux dispositions des articles R. 221-30 et suivants du code de l'Environnement, notre établissement a fait l'objet d'un contrôle de la qualité de l'air intérieur des locaux dont les résultats sont les suivants :

**Dates de prélèvements des polluants :** du 2 au 6 mai 2016

### Résultats pour le formaldéhyde :

	Concentration moyenne en $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Moyenne de l'établissement	33

### Résultats pour le benzène :

	Concentration moyenne en $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Moyenne de l'établissement	0,66



Respect des valeurs-guides



Absence de dépassement des valeurs limites mais dépassement des valeurs-guides

**Valeur-guide :** valeur en dessous de laquelle la concentration ne présente pas de risque pour la santé des occupants. Pour le formaldéhyde, elle a été fixée à  $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2015 et  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2023 ; pour le benzène elle a été fixée à  $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en 2016.

**Valeur-limite :** valeur nécessitant des mesures d'intervention rapide. Elle a été fixée pour le formaldéhyde à  $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et à  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour le benzène.